



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 240-0526

AVIS PUBLIC, vous est donné par la greffière que, lors d'une séance ordinaire tenue le jeudi 21 mai 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement 240-0526, établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques 2026 qui abroge le règlement 237-0326 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques 2026.**

Ce règlement a comme objectif d'établir la nouvelle tarification 2026 de vidanges des boues de fosses septiques.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire (Québec), aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Rosaire, ce 20^e jour de mai 2026.


Chantal Baril
Greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

OBJET: Avis public du règlement 240-0526 : Règlement 240-0526, établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques 2026 qui abroge le règlement 237-0326 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques 2026.

Je, soussignée, Chantal Baril, greffière de la Municipalité de Saint-Rosaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, le 20^e jour de mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 20^e jour de mai 2026.



Chantal Baril
Greffière